

Salle de :

- ☐ Saint-André
☐ Sainte-Suzanne



Date de prélèvement :

Numéro de badge :

CONTRAT ADHESION AMS FITNESS

Le présent contrat est conclu entre la société AMS Fitness/Coaching et l'adhérent qui le signe

RENSEIGNEMENT CLIENT

NOM :

PRENOM :

NÉ(E) le : / /

Adresse :

Code Postal / Ville :

E-mail : @

Téléphone : /

Personne à prévenir en cas d'urgence : (Nom et Téléphone)

FORMULE SOUSCRITE

- ☐ Formule BASIQUE **25€/mois (1 salle)** ☐ Formule SEANCE **10 € la séance**
☐ Formule BASIQUE PLUS **35€/mois**
(Accès Saint-André + Sainte-Suzanne)
☐ Formule SANS ENGAGEMENT **40€ / mois** ☐ Frais de dossier et inscription **50 €**
☐ **Formule SANS ENGAGEMENT PLUS** ☐ 10€/l'année badge
60€/MOIS (Accès aux 2 salles)

MODE DE PAIEMENT

- ☐ Espèces
☐ CB
☐ Prélèvement SEPA
☐ Virement Bancaire
☐ Chèque

ABONNEMENT

Du au

- *L'abonnement se poursuit automatiquement mois par mois au-delà de la période minimale. Il est alors résiliable à tout moment après un préavis de deux mois.*
- *Par la signature du présent contrat d'adhésion, l'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur affiché dans la salle et lui sera transmis en même temps que le présent contrat.*

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

☐ Autorisation de prélèvement

J'autorise AMS FITNESS à envoyer des instructions à ma banque, et ma banque à débiter mon compte en fonction.

Titulaire du compte :

FR ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____

BIC : ____

Par ma signature, j'accepte ce contrat, le mandat de prélèvement et les conditions générales (au verso).

Fait à,

Le / /

Signature :

CONDITIONS GENERALES

ABONNEMENT

L'abonné dispose de son contrat comme preuve de son inscription et de son pass qui lui permet son accès à la salle. Le prix des prélèvements étant fixes, il est clairement convenu qu'entre l'adhérent et AMS FITNESS qu'aucune pré-notification ne sera produite pour quelque prélèvement que ce soit. Le présent contrat faisant office de notification permanente pour l'ensemble des prélèvements à venir. S'agissant d'un abonnement à durée indéterminée, aucune facture ni récapitulatif ne sera envoyé à l'adhérent. L'adhérent en accepte pleinement les conséquences et ne pourrait en aucune façon se retourner contre AMS FITNESS pour manque d'information ou défaut de notification.

MODALITE DE PAIEMENT

Le contrat est payable intégralement à la date de sa signature avec le moyen de paiement et le fractionnement accepté par la salle de sport. Aucune somme ne sera remboursée et toutes les mesures légales de recouvrement seront prises en cas de défaut de paiement de l'intégralité des sommes dues. En cas de non-respect de l'échelonnement de paiement l'intégralité des sommes dues est exigible et encaissable immédiatement.

RÉSILIATION DU CONTRAT

La résiliation à l'initiative du seul abonné devra s'effectuer par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 2 mois avant sa prise d'effet qui entraînera l'arrêt des prélèvements.

CONDITION D'ACCÈS

L'adhérent doit obligatoirement être muni de son pass AMS FITNESS et la présenter à son arrivée à la salle de sport pendant les horaires d'ouvertures uniquement afin de vérifier la validité de son abonnement et ainsi pouvoir utiliser les installations dans le cadre des horaires affichés dont il a pris la connaissance en signant le règlement intérieur de la salle.

RESPONSABILITE CIVILE

AMS FITNESS est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984 et suivant le code du sport. Cette assurance a pour objet de garantir la salle contre les conséquences financières/ et de responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériel, immatériel...

OBJET DU CONTRAT

Après avoir fait une visite des matériels et installations de la salle ou une séance d'essai gratuite et avoir pris connaissance des horaires d'ouverture, des prestations proposés ainsi que du règlement intérieur, l'adhérent déclare souscrire à un abonnement de AMS FITNESS, l'autorisant à utiliser les installations selon les formules choisies pour une durée indéterminée.

L'abonnement n'est ni remboursable, ni transférable sauf cas particuliers (voir l'article 3.b)

FRAIS EVENTUELS

Dans le cas d'un rejet de paiement, peu importe son motif 15.00 euros de frais seront facturés.

REGLEMENT INTERIEUR

L'adhérent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché dans la salle de sport dont un exemplaire lui est remis ce jour, qui contient notamment les règles d'hygiène, et y adhérer sans restriction ni réserve. En cas de non-respect du règlement intérieur, la salle de sport pourra résilier immédiatement l'abonnement et ce, sans dédommagement, ni indemnité. Les consignes sont les suivantes :

- La serviette et le port de chaussures de sport adaptées sont obligatoires.
- Les matériels et machines doivent être rangés et désinfectés après chaque utilisation.
- Les sacs et autres effets personnels doivent être déposés dans les casiers prévus à cet effet.
- Les enfants accompagnant leurs parents doivent rester sous leur surveillance et dans l'espace qui leur est réservé.
- Les objets trouvés non réclamés dans un délai de 48 heures pourront être éliminés ou donnés.
- Toute dégradation, anomalie ou panne de matériel doit être immédiatement signalée à un membre du personnel. En cas de dégradation volontaire ou de négligence avérée, les frais de réparation pourront être facturés au responsable.
- L'accès à la salle est strictement personnel. Il est interdit de faire entrer ou de permettre l'accès à une personne non adhérente.
- Tout adhérent s'engage à respecter les autres utilisateurs ainsi que le personnel de l'établissement. Tout comportement irrespectueux, agressif ou inapproprié pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement.